

25.063 | Programme d'allégement budgétaire 2027 (PAB 27):

Prise de position de la CISA; session de printemps 2026

Coire, le 27 février 2026

Le Conseil des États montre la voie de la raison

La CI Secteur Agroalimentaire (CISA) plaide pour le dialogue et une politique agricole qui tienne compte des intérêts des secteurs de l'agriculture, du commerce, de la transformation ainsi que des consommateurs et consommatrices et de l'industrie d'exportation.

Prise de position concernant le secteur de l'agriculture dans le cadre du PAB 27:

1. La décision du Conseil des États des 17 et 18 décembre 2025 représente un compromis viable. Toute autre coupe budgétaire doit être refusée et tout changement important devra être débattu dans le cadre de la PA 2030.
2. Les mesures de protection aux frontières font partie d'un système équilibré. Les droits de douane, les chaînes d'approvisionnement et de création de valeur transfrontalières ou les paiements directs sont coordonnés entre eux. Le développement du système doit être discuté sur le fond et non sur la base de décisions financières à court terme, car trop d'entreprises et d'emplois sont en jeu.
3. Dans le cadre du programme d'allégement budgétaire 2027, la Commission des finances du Conseil national (CdF-N) propose une augmentation des droits de douane sur les produits agricoles d'un montant de 175 millions de francs, dont 25% doivent provenir des aliments pour animaux et 75% des produits non destinés à l'alimentation animale.

La compétitivité de l'agriculture et de l'industrie alimentaire en Suisse s'en trouverait affaiblie, une situation qui serait certainement source de grandes incertitudes. Une telle démarche serait d'autant plus irresponsable que les consommateurs et consommatrices supporteraient la majeure partie des coûts et que les conséquences pour l'industrie de transformation pourraient être très importantes. Or, si les étapes de transformation devaient souffrir, la production indigène en pâtirait à son tour.

La proposition de la CdF-N doit être rejetée et, à la place, il faut suivre la minorité constituée autour des députés Stettler, Nicolet et Pahud.